

## OBJECTIFS

## OBJECTIF 1 - CHARPENTE

- 1.A Reconnaître et consolider les continuités paysagères afin d'augmenter l'adaptation au changement climatique et la qualité du cadre de vie, et de favoriser la biodiversité
- > Aménager la charpente bleue-verte cantonale à l'échelle locale, à l'intérieur des paysages agricoles en s'appuyant sur les structures paysagères existantes et le réseau écologique cantonal
- 1.B. Reconnaître et valoriser l'armature paysagère du réseau du paysage parcouru par la mobilité douce à travers les paysages agricoles

## OBJECTIF 2 - DIVERSITE

- 2.C. Maintenir les paysages cultivés et exploités en montagne en complémentarité avec l'agriculture de plaine
- 2.D. Préserver les paysages de la plaine agricole en maintenant des surfaces agricoles ouvertes et productives tout en assurant l'interconnexion des espaces naturels

## OBJECTIF 3 - EVOLUTION

- 3.A. Planifier les franges en soignant la relation au territoire, en requalifiant la couture entre les différents paysages

## OBJECTIF 4 - EQUILIBRE

- 4.A. Définir les espaces structurants ouverts
- 4.C. Identifier, préserver et valoriser le patrimoine culturel, notamment le patrimoine agricole lié à la transhumance
- 4.D. Contenir l'urbanisation

## OBJECTIF 5 - EXEMPLARITE

- 5.A. Réaliser un ou des projets-modèles
- 5.B. Déclencher les bonnes pratiques sur la référence des projets-modèles paysage
- 5.C. Aborder les grands projets impactant les paysages agricoles comme des projets-modèles paystages
- .D. Sensibiliser la population aux liens entre le paysage agricole - sa valeur, sa fragilité, ses prestations notamment environnementales - et la production alimentaire

